

pour une période de cinq ans, restauration du gouvernement responsable tel qu'il existait en 1933, avant l'établissement du gouvernement par commission, et confédération avec le Canada. Si aucune de ces formes de gouvernement n'obtient les suffrages de la majorité absolue, un peu plus tard, la population optera entre les deux formes qui auront reçu le plus grand nombre de voix.

Peut-être y aurait-il avantage à rappeler les derniers événements qui ont précédé cette annonce. On se souvient que l'été dernier une députation du congrès national s'est rendue à Ottawa pour sonder les bases d'une union fédérale juste et équitable de Terre-Neuve et du Canada. Un comité du cabinet a été chargé de conférer avec elle. Durant l'été ont eu lieu plusieurs séances au cours desquelles les deux parties ont échangé des renseignements et étudié les nombreux problèmes pouvant découler de l'union. A la fin de ces séances, on a publié un rapport complet, dont on a déposé des exemplaires au début de la présente session.

Après mûre réflexion, le Gouvernement a adressé au gouverneur de Terre-Neuve, afin qu'il le transmette à la convention nationale, un exposé des termes que nous jugeons constituer une base juste et équitable pour l'union de Terre-Neuve et du Canada, advenant le cas où la population terre-neuvienne désirerait cette union. Dans une lettre adressée au gouverneur, le 29 octobre dernier, je disais entre autres choses :

Pour ce qui est de l'aspect financier des conditions proposées pour l'union, je dois souligner que le gouvernement du Canada s'est engagé autant qu'il pouvait le faire dans les circonstances. Le Gouvernement pourrait difficilement songer à modifier ces conditions d'une façon qui imposerait un fardeau financier plus lourd à la population canadienne. D'autre part, pour ce qui est des questions qui relèvent d'abord des autorités provinciales, comme l'enseignement, le gouvernement du Canada ne voudrait pas imposer des conditions inflexibles, mais il consentirait à étudier comme il convient toute proposition en vue de les modifier ou d'y ajouter.

La convention nationale de Terre-Neuve a discuté à fond l'exposé des conditions d'union transmis par le gouvernement canadien. Cependant, par un vote de 29 voix contre 16, la convention s'est opposée à ce que la question de la confédération figure dans le bulletin du plébiscite. Par la suite, on a transmis nombre de télégrammes comportant, dit-on, environ 50,000 noms d'électeurs, priant les membres de la convention de les transmettre au secrétaire d'Etat pour les relations du Commonwealth, en enjoignant de permettre à la population de voter sur la question.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le congrès national n'était autorisé qu'à formuler des recommandations au sujet des questions à inclure sur le bulletin du plébiscite, la décision appartenant au gouvernement du Royaume-Uni qui, dans sa communication à Terre-Neuve rendue publique aujourd'hui, explique que :

L'offre du gouvernement canadien se fonde sur les longues délibérations tenues avec un groupe de Terre-neuviens élus au congrès. Les questions en jeu semblent avoir été suffisamment démêlées pour permettre à la population de Terre-Neuve de décider s'il lui plairait d'entrer dans la confédération canadienne. Dans les circonstances, et compte tenu du fait que certains membres du congrès ont appuyé les propositions tendant à inscrire au bulletin de vote la question de l'entrée dans la confédération canadienne, le gouvernement de Sa Majesté a décidé qu'il ne conviendrait pas de priver la population de Terre-Neuve de l'occasion d'examiner le problème.

Comme le gouvernement du Royaume-Uni a décidé de faire figurer au bulletin de vote la question de la confédération, la population canadienne suivra avec un vif intérêt le résultat du plébiscite. Evidemment, il n'appartient qu'aux Terre-neuviens de choisir leur futur mode de gouvernement. Ni le Gouvernement ni la population du Canada ne tiennent à influencer le moindre de leur décision. Si les Terre-neuviens se prononcent nettement en faveur de l'entrée dans la confédération, les Canadiens, j'en suis sûr, les accueilleront comme associés dans un Canada agrandi. S'ils prennent la décision contraire, je suis également convaincu que la population canadienne respectera et comprendra leurs désirs.

M. FRÉDÉRIC DORION : Le projet d'entente que le gouvernement canadien a adressé à Terre-Neuve sera-t-il soumis à la Chambre avant la conclusion d'un accord, au cas où le résultat du plébiscite qui doit se tenir à Terre-Neuve favoriserait l'entrée de ce pays dans la confédération canadienne?

Le très hon. MACKENZIE KING : Cela fait partie des conditions que nous sommes prêts à proposer. La réponse est oui.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 127, intitulé: loi pour faire droit à Joseph-Onfroy Pilon.—M. Maybank.

Bill n° 128, intitulé: loi pour faire droit à Thelma May Heggie May.—M. Maybank.

Bill n° 129, intitulé: loi pour faire droit à Molly Renetta Fry Bist.—M. Maybank.

Bill n° 130, intitulé: loi pour faire droit à Patricia Potter Parker.—M. Maybank.

Bill n° 131, intitulé: loi pour faire droit à Helen May Smith Saunders.—M. Maybank.